

Fruits et légumes: organisation commune des marchés OCM

1995/0247(CNS) - 04/06/1996

Le Conseil, sur la base du compromis de la Présidence déjà examiné lors des sessions des 29-30 avril et 20-21 mai 1996, a poursuivi l'approfondissement de certaines questions concernant, notamment, le niveau de l'indemnité communautaire de retrait, le co-financement national du fonds opérationnel, la reconnaissance des organisations interprofessionnelles et le système de quotas applicable aux tomates transformées.